

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 02 Mai 2011

Compte-Rendu

L'An Deux Mille Onze, le deux mai à 20h44, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, la Mairie, sous la Présidence de Monsieur PLAT, Maire.

Etaient présents : MM. Andreault, Baroni, Baudard de Fontaine, Bourillon, Canard (arrivé à 20h50), Cocheteux, Couturier, Freslon, Lapouge, Laubion, Mazeret-Magot, Naslain-Kaczmarek, Nègre, Piraudeau, Plat et Somoreau.

Absents ayant donné procuration : Madame Avry à Madame Naslain-Kaczmarek, Mme Derieppe à Monsieur Plat et Monsieur Lelièvre à Monsieur Andreault.

Absent : Monsieur De Kerros.

En vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est désignée en tant que secrétaire de séance : Madame Ariane BARONI.

Le procès verbal de la séance du 07 Mars 2011 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT, conformément à la délibération du 04 Août 2008 « délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire ».

- Décision n° 2011-10 signée le 10 Mars 2011:
 - ↳ Achat d'une mini-pelle compacte CATERPILLAR avec godets auprès de BERGERAT MONNOYEUR pour un montant de 32173,67€ TTC (pour la mini pelle) et 879,06€ TTC (pour les godets).
- Décision n° 2011-11 signée le 15 Mars 2011:
 - ↳ Contrat « Conditions Particulières Tous Risques Objet », portant sur l'assurance temporaire des illuminations de fin d'année passé la SMACL, pour un montant de 397.88€ TTC.
- Décision n° 2011-12 signée le 16 Mars 2011 :
 - ↳ Etude sur les caractéristiques patrimoniales et financières des Communes de Chanceaux-sur-Choisile, Parçay-Meslay et Rochecorbon confiée au Cabinet KLOPFER et SCP SEBAN & Associés, pour un montant de 3946.80 € (KLOPFER) et 2960.10€ (SCP SEBAN & Associés).
- Décision n° 2011-13 signée le 16 Mars 2011 :
 - ↳ Achat d'un camion tribenne NISSAN auprès de POIDS LOURDS SERVICE, pour un montant de 33793.50€ TTC (dont 305.50€ de carte grise).
- Décision n° 2011-14 signée le 21 Mars 2011 :
 - ↳ Mission de diagnostic amiante avant la cession des Ateliers Municipaux confiée au Bureau VERITAS pour un montant de 299€ TTC auquel il faut ajouter éventuellement des prélèvements et analyses qui pourront être pratiqués en fonction des matériaux trouvés sur le site au prix forfaitaire par analyse de 77.74€ TTC (analyse MOLP) et 77.74€ TTC (analyse META).
- Décision n° 2011-15 signée le 25 Mars 2011 :
 - ↳ Achat d'une remorque double essieu pour les Services Techniques auprès de MAIGRET LOCATION pour un montant de 3468.40€ TTC.

- Décision n° 2011-16 signée le 1^{er} Avril 2011 :
↳ Mission de contrat d'étude et de conseil en assurance confiée à PROTECTAS, pour un montant de 4736.16€ TTC.
- Décision n° 2011-17 signée le 1^{er} Avril 2011 :
↳ Contrat d'assistance du panneau d'affichage au gymnase passé avec BODET, pour un montant de 239.20€ TTC.
- Décision n° 2011-18 signée le 18 Avril 2011 :
↳ Marché de travaux d'aménagement de la rue des Clouet (aménagement Carrefour Rue des Clouet/Rue de l'Eglise) - Tranche 2 - Voirie, confié à EUROVIA pour un montant de 88 264.80€ TTC

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour ; autorisation accordée à l'unanimité.

Ajout - Délibération n° 2011-53

Demande de subvention au Conseil Général, à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et au District de Football pour l'installation de l'arrosage intégré au terrain d'honneur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet d'installation d'un système d'arrosage intégré sur le terrain d'honneur de football, dont le coût estimatif est de 33 000€HT soit 39 468€TTC ; **SOLLICITE** le soutien financier du Conseil Général d'Indre-et-Loire, de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, du District de football qui instruira le dossier de subvention avant de le transmettre à la Ligue Régionale de Football Amateur ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération n° 2011-29

Budget Communal - Décision Modificative n° 2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chap	Art	Libellé	Montant	Chap	Art	Libellé	Montant
				70	7028	Autres produits agricoles et forestiers	1 300,00
				73	7311	Contributions directes	37 293,00
					7343	Taxes sur les pylones électriques	543,00
				74	7411	D.G.F.	- 4 386,00
					74121	Dotation de solidarité rurale	6 444,00
022		Dépenses imprévues	4 967,71		74833	Etat - Compensation au titre de la TP	- 175,00
					74834	Etat - Compensation au titre de la TF	2 344,00
023		Virement à la section d'investissement	34 817,29		74835	Etat - Compensation au titre de la TH	- 3 578,00
		Total	39 785,00			Total	39 785,00

INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
Opé / Chap	Art	Libellé	Montant	Opé / Chap	Art	Libellé	Montant
029	2315	Travaux de Voirie	20 000,00	024		Produits de cession	1 793,50
059	2188	Matériel Divers	20 000,00	029	1323	Travaux de Voirie - Subvention d'Equipe- ment du Département	4 035,00
106	2315	Révision du PLU	645,79	021		Virement de la section de fonctionnement	34 817,29
		Total	40 645,79			Total	40 645,79

Délibération n° 2011-30

BUDGET COMMUNAL - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DONNE** son accord pour contracter une ouverture de crédit d'un montant de **150 000 €** (cent cinquante mille euros) ; **RETIENT** la Caisse d'Epargne comme organisme prêteur ; **OPTE** pour un contrat aux caractéristiques suivantes :

- Les sommes utilisées porteront intérêts au taux EURIBOR 3 mois + 0,80%.
- Les fonds seront tenus en permanence à la disposition de la Collectivité qui peut rembourser à son gré.
- Les intérêts seront payables chaque mois selon les mouvements effectués au cours de la période.

PREND NOTE que la consolidation en prêt à long terme, totale ou partielle est possible à tout moment après délibération prise par le Conseil Municipal ; **AUTORISE**, Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer le contrat et à procéder ultérieurement sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et à recevoir tous pouvoirs à cet effet ; **DIT** que la dépense des intérêts au chapitre 66 - Article 6615 est portée au budget 2011.

Délibération n° 2011-31

BUDGET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chap	Art	Libellé	Montant	Chap	Art	Libellé	Montant
011	6061	Fournitures non stockables	- 2 757,40				
65	658	Charges diverses de gestion courante	2 757,40				
022		Dépenses imprévues	- 1 000,00 €				
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	- 1 400,00 €				
673		Titres annulés sur exercices antérieurs	1 000,00 €				
023		Virement à la section d'investissement	1 400,00 €				
		Total Général	-			Total Général	

INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
Opé / Chap	Art	Libellé	Montant	Opé / Chap	Art	Libellé	Montant
16	1641	Emprunt en Euros	1 400,00	021		Virement de la section de fonctionnement	1 400,00 €
		Total Général	1 400,00			Total Général	1 400,00

Délibération n° 2011-32

Personnel - Régime indemnitaire - Avenant n° 5

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'augmenter le taux individuel de l'indemnité spéciale de fonction attribuée au grade de cadre d'emplois des agents de police municipale, actuellement fixé à 18% et de le porter à 20% maximum du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension, à compter du 15 mai 2011 ; **DIT** que les crédits nécessaires au versement des indemnités est inscrite au budget de la commune, chapitre 12.

Délibération n° 2011-33

Personnel - Suppression du poste de technicien territorial

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** la suppression du poste de Technicien Territorial à compter du 1^{er} avril 2011 ; **MODIFIE** le tableau des effectifs ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de la délibération.

Délibération n° 2011-34

Personnel - Création d'un emploi fonctionnel de direction

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 18 votes Pour et 1 abstention (Madame Mazeret-Magot) **DECIDE** de créer un emploi fonctionnel de directeur général des services à temps complet à compter du 15 mai 2011 ; **PRECISE** que l'agent détaché sur l'emploi de directeur général des services bénéficiera, en sus de son traitement indiciaire et du régime indemnitaire attaché à ses grades et fonctions, de la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction au taux maximum de 15 % du traitement brut, de la nouvelle bonification indiciaire ; **MODIFIE** le tableau des effectifs ; **PRECISE** que les crédits afférents sont inscrits au Budget 2011 ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et de signer tous actes aux effets relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n° 2011-35

Personnel - Versement de contributions rétroactives à la CNRACL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** la validation pour le compte de ces agents, auprès de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales, des services effectués sous contrat pour les périodes précitées, à savoir :

- . le premier agent : du 1^{er} novembre 1994 au 31 décembre 1994,
- . le second agent : du 16 octobre 2000 au 31 décembre 2004.

La dépense, d'un montant global de 6.024,44€, sera rattachée au budget de l'exercice 2011 et s'échelonnera sur la même période que le paiement des cotisations rétroactives effectué sur le salaire des agents.

ETABLIT un tableau de suivi des cotisations rétroactives CNRACL pour chacun des agents ; **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement, l'adjoint délégué à viser tous les documents se rapportant à cette démarche ; **DIT** que les crédits autorisant la dépense seront inscrits au budget de l'année en cours.

Délibération n° 2011-36

Personnel - Rémunération des animateurs contractuels - ALSH

CONSIDERANT qu'il convient, pour assurer l'animation et l'encadrement des mineurs à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les mois de juillet et d'août 2011, de recruter des agents non titulaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** la rémunération des agents non titulaires comme suit :

* animateurs diplômés BAFA, par référence au 5ème échelon du grade d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe, soit l'Indice Brut 310 Indice Majoré 300.

* animateurs non diplômés et stagiaires (BAFA en cours), par référence au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe, soit l'Indice Brut 297 Indice Majoré 290.

PREND EN COMPTE les journées de préparation dans la rémunération des agents par référence à un indice de la Fonction Publique Territoriale tel qu'il a été défini dans la présente délibération ; **ACCORDE** une prime supplémentaire de 20 euros (vingt euros) par nuitée pour les mini-séjours et soirées thématiques ; **PRECISE** que la dépense correspondante est inscrite au budget 2011- Chapitre 012.

Délibération n° 2011-37

Cœur de Village - Aménagement de l'espace public devant l'église Demande de subvention au Conseil Régional

La Commune souhaite s'inscrire dans l'appel à projet « Cœur de Village » pour le projet d'aménagement de l'espace public devant l'Eglise qui consiste en la réalisation d'une esplanade en pierre naturelle avec allée en béton désactivé facilitant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet de réhabilitation de l'espace public de centralité situé devant l'Eglise ; **SOLLICITE** du Conseil Régional la subvention la plus élevée possible ; **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

ORGANISMES	PARTICIPATION		OBSERVATIONS
	MONTANT	TAUX	
CONSEIL REGIONAL	28 400 €	40 %	
COMMUNE DE ROCHECORBON	42 600 €		Autofinancement

PRECISE que les dépenses et les recettes seront portées au Budget 2012 ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous actes aux effets relatifs à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération n° 2011-38

Travaux Groupe Scolaire Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Par délibération en date du 22 novembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé le projet de rénovation du groupe scolaire de la commune.

Par délibération en date du 16 décembre 2010, le Conseil Municipal a retenu ce projet au titre des autorisations de programme, accompagné d'une répartition prévisionnelle des crédits de paiements sur 2011-2012-2013.

Les travaux consistent en :

- *Remplacement de l'isolation des combles existantes par 300mm de laine de verre
- *l'isolation par l'extérieur des murs extérieurs existants avec 100mm de laine de verre
- *Remplacement des menuiseries existantes par des menuiseries à double vitrages voire triple vitrages
- *Mise en œuvre d'une VMC double flux avec un échangeur d'une performance de 80%
- *Fermeture du préau existant par des menuiseries à double vitrages sécurisés.

Le montant de ces travaux est estimé à 1 048 020,64 € HT soit 1 253 432,68 € TTC.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SOLLICITE** au titre de la DETR la subvention la plus élevée possible pour la réhabilitation du Groupe scolaire ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier ; **DIT** que cette opération est inscrite aux Budgets 2011 et suivants.

Délibération n° 2011-39

Travaux Groupe Scolaire - Demande de subvention au titre des Fonds Européens

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SOLLICITE** au titre des Fonds Européens la subvention la plus élevée possible pour la réhabilitation du Groupe scolaire ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier ; **DIT** que cette opération est inscrite aux Budgets 2011 et suivants.

Délibération n° 2011-40

Travaux Groupe Scolaire - Demande de subvention à l'ADEME

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SOLLICITE** auprès de l'ADEME la subvention la plus élevée possible pour la réhabilitation du Groupe scolaire ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier ; **DIT** que cette opération est inscrite aux Budgets 2011 et suivants.

Délibération n° 2011-41

Plan Local d'Urbanisme - Commune de Parçay-Meslay - Avis

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 16 voix Pour et 3 absentions (Mme Mazeret-Magot, Monsieur Canard et Madame Baroni), **EMET** un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Parçay-Meslay.

Délibération n° 2011-42

Acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée Section ZP n° 225 Allée du Clos du Pin

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'acquisition à titre gratuit auprès de Monsieur et Madame CHEVRIER, de la parcelle cadastrée ZP 225, d'une contenance de 34m² située allée du Clos du Pin dans le but de réaménager et de reprofiler la voie publique ; **DIT** que tous les frais occasionnés par cette opération seront à la charge de la commune de Rochecorbon ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre la procédure en signant notamment l'acte authentique de vente qui sera en la forme notariée, confié à Maître Stéphane Touraine, notaire à Rochecorbon.

Délibération n° 2011-43

AFR - Dissolution - Modification de la délibération du 07 Mars 2011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **MODIFIE** la délibération n° 2011-026 du 7 mars 2011 en précisant que l'arrêté préfectoral ne pourra intervenir qu'après avoir pris contact avec les services de la conservation des hypothèques afin de procéder à l'enregistrement et à la publication de l'acte notarié ; **DIT** que le contenu de la délibération du 7 mars 2011 hormis ce paragraphe demeure inchangé.

Délibération n° 2011-44

Espace sportif - Dénomination « Stade GERARD MAINSON »

Considérant la fidélité de son engagement, son rôle dans la coordination de la vie des différentes sections, son apport social au sein de notre collectivité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DONNE** le nom « Stade Gérard MAINSON » au terrain d'honneur de football ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération n° 2011-45

Aménagement d'un itinéraire mixte Piétons-Vélos en bord de Loire Avenant n° 1 à la convention de superposition de gestion du 21 juillet 1993

Pour permettre la réalisation d'un cheminement cyclable et praticable à toutes les époques de l'année, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet d'avenant n° 1 à la convention de superposition de gestion du 21 juillet 1993 ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération n° 2011-46

TARIFS STERES DE BOIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **MODIFIE** le prix du stère de bois comme suit :

- *45 € pour un stère de chêne, châtaignier ou acacia,
- *30 € le stère pour les autres essences de bois

DIT que les autres tarifs fixés dans la délibération du 16 décembre 2010 restent inchangés.

Délibération n° 2011-47

Création d'une commission « Restauration Scolaire »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de mettre en place une commission « Restauration Scolaire », qui se réunira de façon régulière (1 fois par trimestre) dans le but de rechercher les solutions et les aménagements les plus favorables à l'optimisation des conditions d'accueil des élèves et de travail du personnel (exceptionnellement, elle sera convoquée pour tout problème lié à la discipline) et qui donnera son avis sur la composition des menus proposée par le prestataire et sur les thèmes d'animation envisagés ou sur la validation d'actions nutritionnelles ; **PRECISE** que sa composition sera la suivante : l'Adjoint en charge de la commission « Périscolaire-Cantine, Garderie-Multi-Accueil-ALSH » et « Scolaire », un membre de la commission Scolaire, la Directrice Générale des Services, la Directrice de l'école élémentaire, la Directrice de l'école maternelle, l'agent responsable du service Restauration Scolaire, la Coordinatrice des structures multi-accueil, la Directrice de l'ALSH, deux représentants de parents d'élèves (1 pour l'école élémentaire, 1 pour l'école maternelle), le Directeur de la Société titulaire du marché de restauration ou son représentant et le Cuisinier ; **DIT** qu'elle se réunira autant que de besoins, en moyenne une fois par trimestre.

Délibération n° 2011-48

Syndicat Intercommunal Cavités 37 - Modification statutaire Adhésion de nouvelles Communes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTTE** l'adhésion des Communes de ANCHE et CERE-LARONDE au sein du Syndicat Intercommunal Cavités 37.

Délibération n° 2011-49

SATESE - Modifications statutaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **EMET** un avis favorable à l'adhésion de la Commune de Morand pour la compétence « assainissement collectif », à l'adhésion du Conseil Général d'Indre et Loire afin de transférer sa compétence obligatoire relative à « l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif et non collectif », approuve le Projet n° 1 de modification des statuts du SATESE 37 ; **DIT** qu'une copie de la présente délibération sera adressée à Monsieur le Président du SATESE 37, après sa transmission en Préfecture pour le contrôle de légalité.

Délibération n° 2011-50

Contentieux - Désignation d'un Cabinet d'Avocats pour 1 recours à l'encontre de la Commune

Monsieur le Maire donne lecture in extenso de la requête des Communes de Chançay, Monnaie, Reugny et Vouvray, enregistrée le 17 Février 2011 par le Tribunal Administratif d'Orléans.

Monsieur le Maire attire l'attention du Conseil Municipal sur les nombreuses erreurs relevées dans la requête et fait ensuite remarquer que l'argumentation développée est une parodie de la réalité de notre fonctionnement.

Un certain nombre de conseillers ont tenu à s'exprimer (C. Couturier, F. Freslon, A. Baroni et P. Nègre). Ils se sont insurgés contre les propos de la requête des 4 Communes (Chançay, Monnaie, Reugny et Vouvray) et précisent, notamment, qu'ils n'ont pas suivi la décision du Maire mais ont travaillé pendant 18 mois pour se faire leur propre opinion. Ils ont précisé que ce recours n'avait aucun sens, qu'il contenait de nombreuses fautes de français tant en orthographe qu'en syntaxe, que l'argument développé n'était basé que sur des incohérences, énormités et erreurs manifestes.

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Août 2008, donnant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire et notamment son article 16 : « tenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle : cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense, et devant toutes les juridictions ».

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés avec 17 voix Pour et 2 abstentions (Madame Mazeret-Magot et Monsieur Baudard de Fontaine), **DESIGNE** le Cabinet d'Avocats PIELBERG (sis 1 rue du Petit Bonneveau à Poitiers - 86000), pour défendre les intérêts de la Commune, devant le Tribunal Administratif d'Orléans (Instance n°11.00590 5).

Délibération n° 2011-51

ALSH - Tarifs mini séjours

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** les tarifs des mini-séjours comme suit :

➤ **210 €** pour le mini-séjour à **ARVILLE (41) - SEJOUR DU CHEVALIER**, pondéré par le quotient familial et par le tarif journalier avec repas (délibération du 16 décembre 2010)

exemple : Famille dont le QF = 500€

$210€ \times (500€ \times 0,792\%)$

15€

Tarif majoré de 10% pour les enfants domiciliés hors Rochecorbon.

➤ **210 €** pour le mini-séjour à **MONTLOUIS SUR LOIRE (37) - SEJOUR EQUITATION/NATURE**, pondéré par le quotient familial et par le tarif journalier avec repas (délibération du 16 décembre 2010)

Tarif majoré de 10% pour les enfants domiciliés hors Rochecorbon.

FIXE un prix plancher de 50€ par mini-séjour et par enfant : **DIT** que les recettes seront imputées sur le budget 2011 de la commune Article 7066.

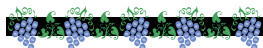
Délibération n° 2011-52

ALSH - Tarification nuitées été 2011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** le tarif à **15 €** par enfant pour la nuitée « équitation » le 12 juillet aux Ecuries d'Anadée à Montlouis-sur-Loire, **5 €** par enfant pour la nuitée au Chalet du Moulin le 27 juillet, **3 €** par enfant pour la soirée « sucré/salé » au Chalet du Moulin le 21 juillet ; **PRECISE** que ces tarifs viennent s'ajouter au tarif normal de la journée ALSH calculé en fonction du quotient familial CAF ; **DIT** que ces recettes seront imputées à l'article 7066 du budget communal.

INFORMATIONS

- 1- Rappel de la date de la prochaine séance : le 04 Juillet.
- 2- Eva Schloss dédicace son livre le 7 mai de 11h à 12h30 en mairie
- 3- Cérémonie du 8 Mai - 10h30.
- 4- Vente de fleurs par l'APE les 12 et 13 mai au profit des écoles.
- 5- Spectacle de musique - Salle Saint-Vincent à 16h00 le 21 mai (Culture et Loisirs).
- 6- Soirée Paëlla le 21 mai - 20h - Salle des Fêtes (Comité de Jumelage) ;
- 7- Brocante le 22 Mai Rue du Dr Lebled et Place du 8 mai 1945 (CAR et l'Elan Vouvrillon).
- 8- Exposition sur le Bénin Salle des Fêtes les 27 et 28 mai (élèves de CE2-CM1).
- 9- Représentation théâtrale (adultes) les 04 et 11 Juin - Salle Saint-Vincent - 21h00.
- 10- Spectacle de théâtre (enfants) le 12 Juin - Salle Saint-Vincent - 14h30.
- 11- Concert donné par la Chorale Sans Nom Cent Notes le 12 Juin - Eglise - 15h00.
- 12- Concours de pétanque le 09 Juillet.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45.

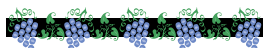


Tableau des signatures à insérer